

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .24 / 2023

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-trois, le 27 mars ,

En exercice : 26

De Présents : 16

De votants : 12

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne procuration à Mme Melissia NICODEMO  
Mme AURIOL Anne donne procuration à M. Patrick ROSSI  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme THIERRY Martine  
M. FERRARI Fabien donne procuration à M. Celestin CAMARA  
Mme MARTIN Pascale donne procuration à Mme Julie BOUCHER  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à M. Cedric AIGUEPARSES  
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. Fernand BRUN

Etaient absents :

M. AIGUEPARSES Cedric  
Mme GACNIK Marie-France  
Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Patrick ARCUSSI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'EAU**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après avoir adopté le compte administratif 2022 de la Commune, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2022 s'élevant à 161 490.39 €, et sur l'affectation des résultats d'investissement 2022 s'élevant à 316 813.56 €.

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

➤ Fonctionnement  
Article R.002 : 50 019.78 €

➤ Investissement  
Article R.001 : 316 813.56 €  
Article 1068 : 111 470.61 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le compte administratif 2022 joint,  
ET APRES en avoir constaté

### DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessus

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

Pour	22 - UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**BRUN Fernand**  
Maire de PIGNANS

